



Doc. 14464  
23 janvier 2018

## Vers un cadre pour une gouvernance sportive moderne

### Amendement<sup>1</sup> n° 6

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, paragraphe 23, remplacer les mots «décide d'examiner»

par les mots suivants:

«invite sa commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias à examiner».

#### *Note explicative*

Dans le cadre de la proposition initiale, la décision de créer l'Alliance exigerait un nouveau rapport et l'adoption d'une nouvelle résolution. Le présent amendement vise à accélérer le processus : la commission pourrait directement soumettre une proposition au Bureau de l'Assemblée pour décision, sans que l'adoption d'une nouvelle résolution soit nécessaire.

---

1. 2018 - Première partie de session

